

Étapes d'admission

Le processus de sélection pour l'école de police est une succession de concours à élimination directe.

Les candidats admis sont convoqués aux concours et les meilleurs, à chaque étape, continuent le processus de sélection. Au terme du processus, la police neuchâteloise recrute le nombre d'aspirants policiers qu'elle doit former dans l'année qui suit.

Le déroulement du recrutement policier s'établit en 5 étapes (chacune étant éliminatoire)

Etape 1

Réception du dossier complet, analyse, décision du comité de recrutement

Si conditions remplies, convocation à l'étape 2

Etape 2

Journée de concours au CIFPol – Ecole de Colombier

Epreuve de français établie par la maison des Langues de l'Université de Genève comprenant une partie « structure de la langue » (grammaire, vocabulaire, dictée lacunaire) et une partie « compréhension écrite »

Epreuves sportives ([voir le test sportif en vidéo](#))

Evaluation des compétences cognitives par informatique

Si tests réussis, convocation à l'étape 3

Etape 3

Journée de concours au CIFPol – Ecole de Colombier

Appréciation par mise en situation, puis entretien individuel de motivation avec des cadres du corps de police recruteur

Si tests réussis, convocation à l'étape 4

Etape 4

Profil de personnalité et entretien avec un psychologue

Entretien psy

Etape 5

Décision par le comité de recrutement des candidats retenus provisoirement pour la prochaine école de police, sous réserve des retours ci-dessous :

- Rapport de renseignements généraux
- Contrôle de l'aptitude physique par examen médical
- Contrôle de la vue par un ophtalmologue

Contrat

Au terme de l'étape 5 et avec l'aval du comité de recrutement, le candidat est engagé par contrat de droit privé d'une durée déterminée d'un an pour la prochaine école de police.

A la fin de sa formation et après l'obtention du brevet fédéral de policier, l'aspirant sera engagé en qualité de gendarme par le corps de police recruteur, sous contrat de droit public.